

Code de déontologie de l'AIOSP

Proposition de révision adoptée le 29 novembre 2017 par l'Assemblée générale de l'AIOSP, Mexico, MEXIQUE.

Version originale approuvée par l'Assemblée générale de l'AIOSP, Stockholm, Suède, août 1995.

Préambule

L'Association internationale pour l'orientation scolaire et professionnelle (AIOSP / IAIEVG) s'est engagée à fournir à l'échelle mondiale des conseils pour l'orientation scolaire et professionnels, fournis par des professionnels compétents et reconnus. Les membres de l'AIOSP facilitent la dignité, la liberté et l'intégrité des personnes en leur permettant de faire des choix et de prendre des décisions tout au long de la vie, à tout âge, quel que soit leur rôle, tout en anticipant, en se préparant, en abordant, en affrontant et en gérant les dynamiques du marché du travail et du lieu de travail.

Les membres de l'AIOSP reconnaissent que les choix professionnels et le développement de carrière ont un impact qui dépasse les individus, y compris des responsabilités envers les familles, les communautés et la société et l'environnement au sens large. Les économies nationales et mondiales et la structure du marché du travail influencent les opportunités et les contraintes des individus et des familles liées aux orientations de carrière, aux décisions et aux carrières durables. Ainsi, les membres ont un rôle important à jouer pour influencer les discours sociaux au sein des institutions et des réseaux qui déterminent la nature des politiques et des services, les théories et les outils utilisés, ainsi que les ressources mises à la disposition des clients et du public. À leur tour, les membres participent au processus de définition et de redéfinition de la nature des services et des objectifs des organisations concernées par l'orientation scolaire et professionnelle. Ainsi, la justice sociale est un fondement pour aider les clients et le public et pour façonner les structures organisationnelles dans lesquelles les membres fournissent des services d'éducation et d'orientation.

Les directives éthiques de l'AIOSP visent à soutenir les membres dans leurs pratiques afin d'accroître la valeur, la dignité, le potentiel et le caractère unique des personnes desservies par les membres de l'AIOSP. En adhérant à l'AIOSP, les membres acceptent l'application consciente et délibérée de normes de conduite éthiques. Les directives fournissent une référence pour (a) prendre des décisions et des actions en tant que praticiens individuels, (b) des politiques et services des agences de planification, (c) informer le public des normes attendues en matière de pratiques et de comportements professionnels, (d) fournir des critères d'évaluation pour l'auto-évaluation, évaluations, évaluation par les pairs et supervision pour garantir des normes de qualité dans la fourniture de services, et (e) recherche d'un soutien organisationnel pour le développement professionnel.

Les Principes directeurs en matière d'éthique visent à stimuler le perfectionnement professionnel des membres du AIOSP dans leur comportement éthique, en identifiant les éléments essentiels et les objectifs ambitieux pour un comportement éthique. Les Lignes directrices ne peuvent pas traiter de tous les conflits éthiques possibles auxquels sont confrontés les membres de l'AIOSP dans leur contexte national ou culturel. Toutefois, les Principes directeurs peuvent être utilisés pour créer des lignes directrices éthiques dans les pays et les régions locales pour lesquels ils peuvent être appliqués et adaptés.

Responsabilités éthiques auprès des adhérents

1 Les membres de l'AIOSP tiennent compte des besoins holistiques des clients (éducation, formation professionnelle, personnel et social) lorsqu'ils interagissent dans le cadre du processus de planification, de l'adaptation à l'éducation et à la formation, aux professions et aux carrières, et/ou à la capacité des adhérents à participer pleinement aux services et de chercher des ressources supplémentaires, y compris des experts pertinents, pour répondre à leur besoins.

2 Les membres de l'AIOSP acceptent l'obligation primordiale de respecter mutuellement la dignité de chaque personne à qui sont fournis des services d'orientation scolaire et professionnelle. Cette obligation inclut l'acceptation du droit de l'individu de faire des choix indépendants et socialement justes, d'assumer la responsabilité des décisions prises, de s'auto-orienter et de se développer, et de préserver la confidentialité. Toutefois, dans les situations où les clients ont des valeurs antisociales qui présentent un danger pour eux-mêmes ou pour autrui, il peut être nécessaire que le praticien indique quelles sont ses valeurs professionnelles et dans quelle mesure il / elle adhère aux conventions sociales. Les membres sont tenus de se comporter conformément aux lois et aux politiques relatives aux droits des clients et aux limites de la confidentialité.

3 Les membres d'AIOSP sont conscients de leurs valeurs et attitudes, pour éviter d'imposer leurs valeurs personnelles, ils s'efforcent de prendre en compte les visions du monde de leurs clients. Les membres s'abstiennent de dicter consciemment ou contraindre des choix, des valeurs, des styles de vie, des plans, ou des croyances (par exemple, des vues générales sur la vie économique) qui représente la vision du monde du praticien ou des autres personnes sans tenir compte de la vision du monde des clients. Particulièrement ils évitent toutes les formes de stéréotypes et de discrimination, par exemple, le racisme, le sexisme, l'âgisme, et travaillent pro-activement pour surmonter l'impact de ces formes d'oppression sur l'accès des clients à un accès à l'éducation et à l'emploi.

4 Les membres d'AIOSP informent des clients, oralement ou par écrit, des buts, des techniques, des politiques et des directives éthiques sous lesquelles les conseils éducatifs et professionnels sont fournis, des conditions dans lesquelles la consultation avec d'autres professionnels pourrait arriver et légal ou les contraintes de politique qui concernent comment les services sont fournis. Ce faisant, les membres considèrent les limites de confidentialité en travaillant avec les mineurs et d'autres personnes vulnérables. Toutes limites sur la confidentialité mise par d'autres seront discutées avec le client avant tout accompagnement afin de permettre de choisir des réponses les plus adaptées aux besoins du client. La révélation d'informations confidentielles exige normalement le consentement exprimé du client et doit être considérée à la lumière de l'impact sur les clients ou d'autres.

5 Les membres de l'AIOSP évitent les conflits d'intérêts qui compromettent les intérêts de leurs clients lorsqu'ils jouent simultanément des rôles directs auprès de clients tels que l'orientation professionnelle, les représentants d'échanges d'emplois rémunérés ou les recruteurs ou intermédiaires rémunérés pour les établissements ou organisations d'enseignement et de formation. En cas de conflit d'intérêts potentiel, il faut en informer le client le plus tôt possible et de préférence avant de commencer la prestation de services.

6 Les membres de l'AIOSP utilisent les normes pertinentes pour choisir et administrer l'évaluation et interpréter les résultats, y compris la spécificité culturelle et la pertinence des protocoles d'évaluation. Ces praticiens expliquent le contenu, les objectifs et les résultats des tests dans un langage compréhensible pour les clients. Les membres reconnaissent que les nouvelles techniques et les nouveaux environnements de service (p. ex., programmes d'évaluation assistée par la technologie ou d'orientation professionnelle, orientation à distance et counseling) exigent une formation de base et une connaissance continue de la littérature professionnelle.

7 Les membres de l'AIOSP font la promotion des avantages, pour les clients, des nouvelles

techniques et de celles qui sont validées de façon empirique, en aidant leurs clients à faire des choix éclairés en matière de prestation de services. Cela comprend l'utilisation de la technologie appropriée et/ou des ressources des médias sociaux lorsque la recherche ou l'évaluation le justifie. Les membres assurent que l'utilisation de ressources de médias technologiques et-ou sociales ou d'autres techniques sont appropriées pour les besoins individuels du client et que le client comprend comment utiliser ses techniques en lui proposant le suivi nécessaire. Les membres de l'AIOSP reconnaissent comment la technologie, des conseils à distance et le conseil ont un impact unique sur des questions comme le consentement éclairé, les limites de confidentialité, de sécurité des informations, la vérification d'identité, de cyber-intimidation, de frontières professionnelles et la tenue des dossiers. Les membres préconisent l'accès équitable aux ressources actuelles de médias technologiques et-ou sociales par les membres de groupes sous-représentés et à des informations non-discriminatoires.

8 1. En représentant leurs compétences professionnelles, leur formation et leur expérience auprès de clients particuliers et d'organismes pour lesquels des consultations sont demandées, les membres de l'AIOSP fournissent des renseignements clairs, exacts, à jour et pertinents qui ne comprennent pas de déclarations ou de documents trompeurs.

9 Les membres de l'AIOSP exercent leur profession dans le cadre de leur formation et de leur expérience. Les membres de l'AIOSP font les recommandations appropriées lorsque leur aide professionnelle ne peut être fournie ou continuée, ou lorsque les services demandés dépassent le champ de pratique pour lequel il est qualifié.

10 Les membres de l'AIOSP qui travaillent comme praticiens indépendants sont transparents au sujet de leurs honoraires professionnels et des autres coûts des services, p. ex., les documents d'évaluation. Les membres structurent leurs cotisations de manière à offrir un accès raisonnable aux services et/ou à fournir des renvois appropriés. Dans la prestation de services indépendants, les membres respectent la propriété intellectuelle, les marques et les brevets sur l'utilisation du matériel à des fins commerciales. Le fait de demander des honoraires pour des services ne l'emporte pas sur les responsabilités des praticiens de travailler dans leur champ d'exercice qualifié.

11 Les membres de l'AIOSP font preuve de responsabilité sociale pour accroître l'accès aux services professionnels et d'orientation et pour fournir des services professionnels pertinents et bénéfiques. Dans leur lutte pour la justice sociale, les membres reconnaissent l'obligation de préconiser la prestation équitables en matière d'orientation scolaire et professionnelle sans préjudice pour les personnes comme la classe sociale, les antécédents scolaires, l'âge, le sexe, la race/ethnie, les croyances religieuses, les capacités, l'orientation sexuelle.

12 Les membres de l'AIOSP évitent toutes les formes de pratiques sociales oppressives telles que la discrimination et travaillent activement directement avec les clients et le public, et en leur nom, pour lutter contre les inégalités sociales et structurelles oppressives dans les systèmes d'éducation et d'emploi.

Attitudes envers les collègues et les associés professionnels

1 Les membres de l'AIOSP établissent et entretiennent de façon proactive des relations de collaboration avec des collègues professionnels et des administrateurs afin de faciliter la prestation d'une orientation éducative et professionnelle optimale.

2 Les membres de l'AIOSP informent leurs collègues et les administrateurs des aspects de la prestation de conseils pédagogiques et professionnels, comme les lignes directrices sur la

confidentialité et la protection de la vie privée.

3 Les membres de l'AIOSP fournissent à leurs collègues et administrateurs professionnels des renseignements exacts, objectifs, concis et pertinents sur les besoins de la clientèle qu'ils desservent et du public, tout en respectant la confidentialité. Les membres fournissent également des données qui peuvent être utilisées dans l'évaluation et la présentation des résultats liés à la prestation de services.

4 Les membres de l'AIOSP coopèrent avec leurs collègues professionnels pour mettre en œuvre les principes éthiques dans les procédures et les pratiques de leur milieu de travail. Lorsqu'il y a des préoccupations concernant le comportement éthique de collègues professionnels, qu'ils soient membres de l'AIOSP ou non, le membre doit discuter de ces préoccupations avec le collègue ou utiliser les canaux institutionnels disponibles, comme les administrateurs d'agence, les associations locales ou nationales, pour aborder les préoccupations et remédier au préjudice potentiel causé aux clients ou public.

5 Dans les cas où les questions éthiques ne sont pas claires ou sont ambiguës, les membres de l'AIOSP consulteront en toute confidentialité une association professionnelle ou des collègues pour tenter de clarifier la question ou d'élaborer des stratégies pour corriger les conditions qui ont causé le problème. À défaut de cette possibilité, les praticiens devraient communiquer directement avec le secrétaire général de l'AIOSP pour obtenir des éclaircissements, des conseils ou pour soulever une question d'éthique professionnelle.

Comportements envers les représentants du gouvernement, les employeurs, les organismes communautaires et les membres de la collectivité

1 Les membres de l'AIOSP se familiarisent avec les politiques nationales et régionales actuelles en matière d'éducation, de formation, d'emploi et d'inclusion sociale, qui fournissent le contexte de leur travail.

2 Les membres de l'AIOSP sont encouragés à assurer une liaison proactive avec les parents, les aînés et les dirigeants communautaires, ainsi qu'avec d'autres représentants des populations locales qui peuvent avoir une influence importante sur les choix de carrière et l'accès aux services.

3 Les membres de l'AIOSP cernent les besoins des clients et du public pour surmonter les obstacles structurels et sociaux à l'accès à des services pertinents, opportuns et équitables. Les membres utilisent leurs connaissances pour promouvoir des services et des politiques d'orientation professionnelle et éducative qui sont conformes à l'éthique et qui répondent aux besoins des clients en collaboration avec les décideurs, les législateurs et/ou le personnel administratif des organismes financés par le secteur public et privé.

4 Les membres de l'AIOSP insistent sur le fait que l'orientation professionnelle ne consiste pas seulement à fournir de l'information et/ou des activités et des services de placement. Les membres prennent position, individuellement et collectivement, sur les politiques publiques qui constituent des obstacles pour leurs clients et le service public qui limitent sa capacité de fournir des services de grande qualité.

5 Les membres de l'AIOSP soutiennent leurs associations professionnelles dans leurs efforts visant à éduquer et à informer les administrateurs, les législateurs, les membres d'autres organisations et le public sur les qualifications acceptées et les attentes en matière de formation des praticiens compétents de l'orientation éducative et professionnelle.

6 Les membres de l'AIOSP incitent les employeurs à collaborer à l'élaboration de milieux de travail qui investissent dans la formation, des conditions de travail respectueuses et sécuritaires et des occasions d'améliorer le perfectionnement professionnel des employés. Tout en reconnaissant que les employeurs ont besoin de souplesse, les employés ont aussi besoin de conditions de travail qui assurent et valorisent la sécurité au travail.

Responsabilités à la théorie et à la recherche

1 Les membres de l'AIOSP participent aux recherches et font rapport des résultats au moyen de procédures conformes aux normes éthiques et scientifiques reconnues des pratiques de recherche éducative et psychologique. Lorsque les données sur les clients sont utilisées à des fins statistiques, d'évaluation, de recherche ou de planification de programme, le membre de l'AIOSP veille à la confidentialité de l'identité des clients et demande l'autorisation des clients pour l'utilisation de ces données.

2 Les membres de l'AIOSP utilisent leurs connaissances pour éclairer la théorie et son applicabilité aux clients et au public. Ces connaissances peuvent également servir à éclairer des recherches pertinentes visant à améliorer les conditions de vie des clients et du public.

3 Les membres de l'AIOSP s'efforcent de mener des recherches de manière à informer les personnes, les groupes et le personnel des organisations qui y ont participé dans le but de contribuer à leur compréhension des résultats et des façons dont les résultats peuvent être appliqués.

4 Les membres de l'AIOSP participent à l'amélioration de l'orientation éducative et professionnelle en mobilisant les connaissances en matière de recherche et en les diffusant aux collègues, aux associations professionnelles, aux décideurs politiques, aux organisations et à la société en général.

Responsabilités en matière d'apprentissage et de perfectionnement professionnel

1 Les membres de l'AIOSP suivent la formation initiale en éducation et en orientation professionnelle et suivent un processus de perfectionnement professionnel continu pour devenir des praticiens qualifiés et compétents.

2 Les membres de l'AIOSP cherchent des occasions d'appuyer leur perfectionnement professionnel personnel et de participer à des réseaux qui influent sur les sujets et les ressources mis à leur disposition pour le perfectionnement professionnel.

3 Les membres de l'AIOSP continuent de réfléchir dans leur pratique à la fois aux principes humanistes qui sous-tendent le comportement éthique et à l'attention portée aux contextes sociaux et politiques changeants qui ont des implications éthiques pour la pratique. Les réflexions peuvent comprendre des questions et des discussions sur la nature de notre travail; qui sont nos clients (étudiants, parents, travailleurs, employeurs, société dans son ensemble); et quelles sont les questions éthiques importantes dans ces relations? Comment les différentes formes d'intervention (le conseil d'individu, le travail en groupe, les programmes aidés de technologie et la consultation avec la gestion pour le compte des travailleurs) diffèrent dans des préoccupations éthiques? Comment les services de conseils éducatifs et professionnels répondent éthiquement aux tensions mondiales entre les questions environnementales et économiques dans les vies professionnelles et les lieux de travail de clients? Comment les praticiens peuvent-ils activement aborder les questions

d'équité, la justice sociale et de carrières durables? Quel est notre rôle dans le soutien d'individus et des familles en aussi soutenant la durabilité de systèmes et de structures économiques dans la société?

4 Les membres de l'AIOSP sont chargés de surveiller et de maintenir leurs compétences professionnelles et de s'assurer qu'ils sont en mesure de fournir des services compétents à diverses clientèles, en tenant compte des contextes culturels des gens, en utilisant efficacement les processus d'évaluation contemporains, les théories, les techniques d'intervention et les ressources technologiques et de médias sociaux. Les membres de l'IAEVG s'efforcent de se tenir au courant des innovations et des tendances dans les contextes locaux et mondiaux d'orientation et de conseil en matière d'éducation et de formation professionnelle, et le font en s'engageant à lutter contre les inégalités sociales.

5 Les membres de l'AIOSP recherchent une supervision régulière et y participent afin d'accroître les connaissances et les compétences nécessaires pour s'acquitter efficacement de leurs responsabilités professionnelles et d'établir des objectifs d'apprentissage continu tout au long de la vie. La surveillance par les pairs est encouragée dans les pays et les contextes où il n'existe pas de dispositif formel de surveillance. Les membres de l'AIOSP sont également encouragés à fournir une expertise en matière de supervision et de consultation à leurs collègues.

Les membres de l'AIOSP sont également encouragés à consulter les documents suivants qui se rapportent au contenu des Lignes directrices en matière d'éthique :

Disponible sur le Site Web AIOSP, <https://iaevg.com/>

1. IAEVG Mission Statement
2. IAEVG Ethical Standards, Original Version, 1995
3. The Paris 2001 IAEVG Declaration on Educational and Vocational Guidance, September, 2001
4. Light and Dark Times – The Value of Career Guidance in an Economic Crisis, Jyväskylä, Finland, June 5th 2009
5. IAEVG Communiqué on Social Justice in Educational and Career Guidance and Counselling, Montpellier, France, September 2013
6. IAEVG Communiqué on Educational and Career Guidance for Displaced Migrants Tsukuba, Japan, September 2015
7. Educational and Vocational Guidance Practitioner (EVGP) Competencies

Autres documents

8. [Universal Declaration of Human Rights](#)
9. [United Nations 2030 Agenda for Sustainable Development](#)
10. [International Labour Organization, Decent Work Agenda](#)